

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 08 MARS 2016

-----  
CONVOCATION DU 1<sup>er</sup> MARS 2016  
-----

L'an deux mille seize, le mardi huit mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,  
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,  
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. MONNIER Jacky,  
Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE Claudine,  
M. GRISEL Valentin, M. BOURRELLIER Thierry,  
Mme MORLET Marie-Laure, Mme LION Patricia ; M. SORET Yves ;  
M. CAILLAUD François ; Mme JAMELIN Magali

Absents excusés M. RIBEIRO Alain, Mme LEPILLER Françoise, Mme MARIE Virginie,

Absents : M. MAUCONDUIT Yann ; M. LARQUET Daniel

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités  
Territoriales,

Mme LEPILLER Françoise	Pouvoir à	Mme TIERCELIN Françoise
Mme MARIE Virginie	Pouvoir à	M. CAILLAUD François

Secrétaire de séance : Mme DE LA FARE Claudine

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2016
2. Travaux- Construction d'une école maternelle
3. Municipalisation de l'activité de l'association du centre de Loisirs boésien
4. Demande de subvention
5. Informations diverses

Mme DE LA FARE Claudine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2. Travaux- Construction d'une école maternelle

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une nouvelle école maternelle de 6 classes qui sera implantée Rue des Canadiens.

Mme le Maire rappelle que ce projet est engendré d'une part par un accroissement de la population et d'autre part le besoin de répondre aux normes PMR, ce qui entraînerait un coût trop important dans l'ancien bâtiment.

Le futur projet comprendra : 6 classes, une restauration scolaire, une salle d'activités, une garderie.

La décomposition du coût du projet est la suivante :

-Coût des travaux :	2 873 000.00 €
-Maîtrise d'œuvre :	206 966.00 €
-Sondage géotechnique	4 339.00 €
-Contrôle technique et SPS	11 475.00 €

Soit un coût total de l'opération de 3 095 780.00 € HT

Subvention au titre de la DETR (1ère et 2ème part (25%))	437 913.75 €
Fonds de soutien à l'investissement public	619 156.00 €
Subvention du département de la Seine-Maritime	256 000.00 €
Métropole- FAI 2016, 2017 et 2018	86 283.00 €
Coût HT pour la Commune	1 696 427.25 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, (Pour : 17, contre : 0, abstentions : 3)

-Approuve le projet présenté et l'enveloppe financière ci-dessus

- Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

-Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public

-Sollicite une subvention auprès du Département de la Seine- Maritime

-Sollicite la Métropole au titre du fonds d'aide à l'investissement des communes de moins de 4500 Habitants.

-Précise que le montant de l'opération sera inscrit au Budget primitif 2016- Art 2313

Le montant sera financé par des fonds propres et par un emprunt.

M. CAILLAUD fait remarquer que les subventions sont théoriques et ajoute qu'il aurait préféré un budget sincère.

Mme le Maire répond que cette délibération sert de base aux demandes de subvention. Les montants demandés doivent donc apparaître dans la délibération. Le budget sera revu ultérieurement en fonction des attributions.

Mme LEPENNETIER propose de solliciter la réserve parlementaire.

Mme le Maire signale qu'il est prévu de la solliciter pour l'acquisition du mobilier et l'équipement du restaurant scolaire.

M. GRISEL Valentin demande s'il y aura des embauches et si une commune a le droit à des aides.

Mme le Maire répond que le personnel existant sera déplacé et le service réorganisé. Il n'est pas prévu de nouvelles embauches. Cependant si c'était le cas, en fonction du contrat, la Commune peut percevoir des aides. Actuellement, nous avons un contrat aidé CUI-CAE.

M. BOURRELLIER demande si le fait de dépasser le budget initial, il peut y avoir un recours des architectes évincés. Mme le Maire dit que non puisque l'avenant ne déséquilibre pas le contrat et le montant du marché de base plus l'avenant reste toujours en dessous du seuil des procédures formalisées.

M. CAILLAUD demande si le Conseil Municipal aura l'occasion de rediscuter du projet après cette délibération.

Mme le Maire précise que cette délibération a vocation à solliciter les subventions. Le Conseil Municipal devra voter l'attribution des marchés.

M. CAILLAUD demande à Mme le Maire si elle a des réponses à lui apporter suite aux questions qu'il a formulées et aux alertes qu'il a faites.

Mme le Maire répond qu'en raison de son absence au dernier conseil Municipal, elle a précisé dans le compte rendu qu'un courrier lui avait été adressé. Elle propose d'en discuter dans les questions diverses.

### 3. Municipalisation de l'activité de l'association du centre de Loisirs boésien

Mme le Maire rappelle qu'aujourd'hui le centre de Loisirs est associatif.

La Présidente de l'association du centre de Loisirs a adressé un courrier à la commune suite à leur assemblée générale afin de demander une reprise de l'activité par la Commune en raison de l'augmentation des effectifs et d'une gestion administrative de plus en plus complexe.

Mme le Maire rappelle que cette association emploie deux personnes en CDI.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer afin de reprendre en régie l'activité du centre de Loisirs ainsi que le personnel de cette association à compter du 1er septembre 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LEPENNETIER, Mme DEMANGEL et M.BOURRELLIER n'ont pas pris part au vote)

-Est favorable à la reprise de l'activité du centre de Loisirs Boésien en régie par la Commune à compter du 1er septembre 2016

- Est favorable à la reprise des deux employés de cette association

- Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches afin d'obtenir les différents agréments et aides auxquelles la commune peut prétendre.

M. MONNIER demande quel sera le financement du centre et notamment que deviendra la subvention communale.

Mme le Maire répond que le centre devenant municipal, la subvention de 15 000.00 € ne sera plus versée mais les dépenses seront directement financées par la commune.

M. MONNIER demande si les deux employées que la commune va devoir reprendre vont entraîner des charges supplémentaires.

Mme le Maire explique que ces personnes qui aujourd'hui sont payées par le centre de loisirs seront après la reprise payées par la commune, cependant le centre ne transfère pas que des dépenses, il transfère aussi des recettes qui permettent de payer ces animateurs (la participation des parents, la CAF...). Mme le Maire précise que le budget du centre est équilibré. Mme LEPENNETIER annonce que seule la subvention du Département ne sera pas transférée puisque le Département a choisi de ne plus subventionner les centres de loisirs en Seine-Maritime.

La commune ne dépensera pas plus pour le centre de loisirs qu'actuellement.

M. MONNIER dit que dans le cadre des restrictions budgétaires qui pourraient impacter les associations, ce budget ne pourrait donc plus être affecté par une baisse.

Mme le Maire affirme que si le budget voté au niveau communal devait être réduit, il pourrait être décidé de faire moins de sorties par exemple. Dans l'état actuel des choses l'association transfère un budget équilibré. Le coût pour la commune ne devrait donc pas être supérieur à la subvention versée, soit 15 000.00 €

M. GRISEL Valentin demande si les fonctions qu'exerçaient les bénévoles du centre de loisirs vont se répartir sur les employés communaux.

Mme le Maire répond que non, Mme LEPENNETIER dans son rôle d'adjointe continuera à s'occuper du centre de loisirs.

Mme le Maire précise que l'objet de cette délibération est de solliciter les différents agréments et entreprendre les démarches auprès de la Caisse d'allocations familiales.

M. GRISEL Valentin demande s'il y aura un nouveau Conseil Municipal pour recréer des postes.

Mme le Maire précise qu'il est obligatoire en cas de reprise d'activité de reprendre le personnel existant avec un transfert de contrat. Cependant certains points restent à éclaircir car les deux personnes employées par le centre le sont également par la Commune, l'une d'elle ne peut donc pas à la fois être titulaire et non titulaire. Il y aura donc une modification de son poste.

M. SORET demande quel est le bilan de l'association.

M. BOURRELLIER précise qu'à la fin de l'année 2015, le bilan présente un solde positif de 20 000.00 € qui sera redonné à la commune.

Mme le Maire explique que l'activité du centre est équilibrée, une trésorerie importante est nécessaire pour fonctionner car les subventions ne sont versées qu'en milieu d'année et le solde en fin d'année.

M. MONNIER explique qu'il est normal qu'une association dans le cadre de ses activités et lorsqu'elle emploie des animateurs ait une avance de trésorerie, d'où son inquiétude pour les modalités de répartition des subventions.

#### 4. Demande de subvention

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention d'un boésien sollicitant une subvention pour effectuer un stage de 10 semaines au Canada.

Mme le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. GRISEL Valentin n'a pas pris part au vote)

-Décide de ne pas donner suite à cette demande.

Mme PRIEUR explique que les différentes demandes de ce type ont toujours été refusées comme par exemple à l'ancien président du club de philatélie.

M. MONNIER demande si l'on a des précisions sur les différentes sollicitations que cette personne a pu faire. Mme le Maire répond que non.

M. CAILLAUD précise que cela pose un problème d'éthique et créerait un précédent pour les autres jeunes de la Commune.

Mme le Maire répond qu'elle n'est donc pas favorable à ce type de demande d'autant plus qu'à sa connaissance la famille n'a pas de difficultés financières.

#### 5. Informations diverses

##### Piscine

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 1200 questionnaires distribués, 280 réponses ont été reçues dont 250 réponses positives et 30 réponses négatives.

M. SORET demande si des critères financiers étaient énoncés.

Mme le Maire précise que cela n'apparaissait pas, cependant dans 75% des réponses l'augmentation d'impôt était soulignée, en précisant que les personnes étaient favorables mais sans augmentation d'impôt.

M. GRISEL B. souligne que certains foyers ont envoyé plusieurs réponses. Mme le Maire ajoute qu'elle a écarté deux réponses incohérentes.

Tranche d'âge	Nombre de réponses
15-29 ans	14
30-44 ans	89
45-59 ans	72
60 ans et plus	75

Mme le Maire précise que les plus de 60 ans sont favorables à la construction d'annexes. M. CAILLAUD demande si une position officielle par la Commune de Bonsecours a été prise. Mme le Maire énonce que la Commune de Bonsecours continue à participer aux études et qu'un autre maître d'œuvre va être désigné. D'après les annonces parues dans la presse, la ville de Bonsecours serait favorable à la création de bassins de nage mais pas aux annexes. Mme le Maire rappelle que les professionnels estiment que les annexes rapportent plus qu'elles ne coûtent.

Mme LION demande si un planning a été établi pour cette nouvelle étude.

Mme le Maire répond que non, les maires viennent de se réunir pour décider de relancer une étude avec un autre cabinet que CQFD ;

Mme LION demande si le Conseil devra redélibérer.

Mme le Maire précise que quand le montant de l'étude sera déterminé, il faudra effectivement voter à nouveau.

M. CAILLAUD souhaite revenir sur la raison et l'objet social de l'association des Maires du plateau et s'interroge sur le fait que la construction d'une piscine puisse rentrer dans les attributions de cette association.

Mme le Maire répond que oui car cette amicale rassemble les Maires qui veulent participer à l'étude.

M. SORET demande si une structure telle qu'un syndicat ne serait pas plus appropriée pour lancer les études.

Mme le Maire répond que l'amicale ne sert qu'à organiser et lancer le débat sur les études. L'amicale n'est pas la structure juridique finale, mais elle peut déjà affirmer que ce ne sera pas un syndicat car certaines subventions ne peuvent pas être octroyées à ce type de structure.

M. CAILLAUD rappelle que l'amicale des Maires n'est pas une instance supra communale. Ce sont aux communes de se regrouper et de créer une instance.

M. SORET signale que la gestion de la piscine ne peut peut-être pas être faite par un syndicat, mais les études peuvent l'être.

Mme le Maire précise que pour l'instant il ne s'agit que du choix des premières études.

M. CAILLAUD rappelle qu'il est favorable à la piscine mais souligne que l'amicale des Maires n'a pas la capacité juridique d'engager les études.

M. MONNIER explique qu'il a lu dans la presse que si le dossier piscine n'avait pas évolué d'ici la fin 2016, le Maire de Bonsecours abandonnait le projet.

Mme le Maire précise que l'amicale des Maires continue à travailler avec Bonsecours pour l'étude, mais si Bonsecours se retire, le projet tombe à l'eau car le financement serait trop élevé sur 7 communes.

M. MONNIER demande si l'emplacement est déjà prévu.

Mme le Maire précise que l'emplacement devrait se faire sur Belbeuf à côté du Lycée Galilée.

Mme LION demande si le Conseil Municipal aura plus d'éléments que lors de la première étude.

M. CAILLAUD demande si un cahier des charges sur lequel toutes les communes sont d'accord a été établi. Mme le Maire répond que oui pratiquement.

M. CAILLAUD demande s'il peut le lire.

Mme le Maire répond qu'elle a quelques éléments mais pas de cahier des clauses techniques particulières.

M. CAILLAUD précise qu'il ne comprend pas comment une étude peut être lancée sans cahier des charges. Il est nécessaire de recenser les besoins des communes pour pouvoir consulter différents bureaux d'études.

Mme le Maire ajoute qu'elle n'a rien de plus que les documents envoyés.

M. SORET propose à Mme le Maire que soit demandé à l'amicale des Maires qu'une commission intercommunale soit constituée pour discuter de ce projet dans un cadre plus démocratique et plus représentatif des populations.

M. PESQUEUX précise que lors de la dernière réunion à laquelle il a assisté puisque le Maire pouvait venir accompagner d'un adjoint, il a été décidé de constituer une commission d'adjoints et de conseillers pour dégrossir ce projet.

M. SORET signale qu'il va y avoir un autre projet de construction d'une piscine dans un quartier de Rouen, il peut être intéressant d'étudier ce projet qui sera de haute qualité environnementale.

Mme LION demande si d'autres communes ont réalisé une enquête. Mme le Maire répond que seule la commune de Boos a distribué une enquête papier. Mesnil Esnard a organisé une réunion publique.

### Ecole maternelle

M. CAILLAUD signale que son objectif est d'apporter une contribution et une réflexion sur le futur projet d'école maternelle dont il rappelle la nécessité. Cependant, il a des inquiétudes concernant la sécurité des enfants et des accompagnants ainsi que sur la problématique du parking qui se situe de l'autre côté de la départementale, qui est toujours fréquentée par des poids lourds malgré l'interdiction.

Mme le Maire précise qu'une demande de comptage a été faite auprès de la Métropole pour avoir une perception plus précise du trafic devant la future école.

M. CAILLAUD rappelle qu'un comptage sert à la prise de décision pour des projets d'études générales, à dimensionner les routes, à prévoir les projets d'aménagements (passage piétons, construction d'école), à estimer les évolutions de circulation à court et moyen terme qui seront prises en compte dans la modernisation du réseau routier et dans son entretien. Le comptage est donc une base nécessaire pour connaître l'impact de la future école. Cependant l'absorption du trafic par cette voie reste une problématique à prendre en considération. M. CAILLAUD souhaite alerter le Conseil Municipal sur le risque d'accident, et les futurs problèmes de circulation.

M. CAILLAUD signale que la Commune devrait afficher une politique plus volontaire en matière de circulation, d'incivisme et de non-respect du code de la route, se traduisant par des arrêtés municipaux, des écrits entre la gendarmerie et la Commune, des messages relayés auprès des parents d'élèves et sur le panneau lumineux et par des sanctions...

M. CAILLAUD ajoute que même si la métropole réalise un aménagement de sécurité, les passages piétons ne suffisent pas à réellement protéger les personnes qui devront effectuer les traversées.

Mme le Maire répond que ces propos sont pessimistes, qu'il reste une année pour anticiper au mieux ces problèmes de circulation. Il y a 55 places de stationnement sur le site donc plus qu'actuellement.

M. CAILLAUD estime qu'il faut apprécier le besoin des familles.

Mme le Maire répond que les effectifs en 2017 devraient baisser, donc le besoin sera couvert.

M. GRISEL Valentin s'interroge dans ce cas sur la nécessité de construire une école.

M. GRISEL Bruno répond que l'école ne répond pas seulement à l'évolution des effectifs mais répond surtout aux normes d'accessibilité avec des classes capables d'accueillir 35 enfants.

Mme le Maire rappelle que ce projet a été lancé sous l'ancien mandat.

Le projet anticipe une évolution des effectifs avec 6 classes mais il n'est pas envisagé dans l'immédiat d'ouvrir cette 6<sup>ème</sup> classe. Ce projet permettra également d'avoir un ensemble plus cohérent côté primaire en ramenant les 3 classes situées de l'autre côté de la route dans la même enceinte et ainsi offrir plus d'espace dans les cours de récréation.

M. CAILLAUD demande à être rassuré sur la problématique parking et circulation.

Mme le Maire rappelle que la capacité des parkings est légèrement supérieure à ce qui existe.

La sécurité va être étudiée. Des barrières vont être mises en place. Cependant il n'est pas possible d'interdire tous les camions puisque les livraisons restent autorisées.

M. GRISEL Bruno fait remarquer que la circulation est dense le matin de 6H30 à 8H30. Après ce créneau horaire ce sont surtout les parents d'élèves qui conduisent leur enfant aux écoles.

Mme le Maire signale qu'elle va relancer la Métropole pour avoir cette étude de circulation. Elle précise également que l'ensemble du Conseil Municipal est vigilant à la sécurité.

M. CAILLAUD souligne qu'aucun budget n'a été prévu dans le plan de financement pour financer des extensions ou réaménagement de parking.

Mme LEPENNETIER indique qu'il y aura aussi des parents qui se stationneront devant une école et iront chercher leur enfant à pied à l'autre école. La problématique se situe surtout sur le samedi matin où le nombre de parents est le plus important. Cependant il n'est pas certain qu'il y ait encore de l'école le samedi matin, puisque l'inspection académique souhaite imposer le mercredi matin.

Les horaires entre les deux écoles pourront également être aussi légèrement décalés.

Mme le Maire rappelle que dans le projet il n'est pas prévu financièrement de créer des parkings.

M. GRISEL Valentin demande si les parkings en evergreen coûtent plus cher car cela permettrait de mieux contrôler le ruissellement des eaux. Mme TIERCELIN répond qu'il y en a de plus en plus dans les nouveaux projets.

M. PESQUEUX signale que les plaques s'enterrent et se dégradent vite sur ce type de parking.

M. GRISEL Bruno ajoute qu'il y a également un problème de ruissellement car le fond du parking est imperméable.

M. GRISEL Valentin demande si ce type de d'aménagement ne pourrait pas être envisagé auprès du football.

Mme le Maire répond que les finances de la collectivité ne permettent pas de créer un parking à un endroit ou à un autre.

M. CAILLAUD précise que cette réponse pourra difficilement être apportée s'il y a un accident. Il ajoute que tous les groupes scolaires comprennent un parking attenant et non de l'autre côté de la route.

Mme le Maire répond qu'il y aura des personnes qui assureront les traversées.

Mme le Maire estime que les besoins sont suffisamment évalués. Les parkings en règle général sont utilisés sur un certain laps de temps et après ils deviennent inesthétiques et désertiques notamment le dimanche.

M. SORET estime effectivement que les parkings ne sont pas forcément nécessaires cependant l'argent économisé devrait être engagé dans le développement de mode de déplacement doux (pédibus..) afin de réduire le nombre de véhicules. Il précise que des parkings attenants peuvent être tout aussi dangereux que de l'autre côté d'une rue en prenant l'exemple du parking du lycée Galilée.

Mme LEPENNETIER rappelle que lors d'une commission école, la création d'un pédibus avait déjà été évoquée, Mme MARIE devait s'en occuper, celle-ci est arrivée à la conclusion que cela serait quasiment impossible de le mettre en place sur Boos.

M. SORET signale que cela a été mis en place sur Pont de l'Arche qui a les mêmes problématiques en terme de distance, de circulation et de sécurité.

Mme LEPENNETIER précise qu'à Pont de l'Arche la mise en place s'est faite à l'initiative du personnel communal.

Mme le Maire précise que si la capacité du parking s'avérait trop juste, le parking du centre de loisirs pourrait toujours être utilisé avec un cheminement à l'intérieur du parc.

M. CAILLAUD explique qu'il avait une obligation morale d'évoquer le sujet et prend acte de la réponse qui lui a été apportée.

Aéroport :



M. CAILLAUD souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal les informations dont il a eu connaissance sur les projets de construction dans la zone d'activité de l'aéroport à savoir :

- L'implantation d'une crèche privée de 10 places
- L'installation d'un acuponcteur
- L'implantation des maisons France Confort
- La vente de deux cellules à des SCI pour une location d'activités aux pme.

Il ajoute qu'une étude pour un bâtiment industriel de 2000 m<sup>2</sup> est en cours.

Mme le Maire répond que la seule information qui est passée en Mairie est la MAM (Maison d'assistantes maternelles); elle précise qu'elle a donné un avis défavorable à ce projet car il y a déjà sur le territoire une crèche, une MAM et de nombreuses assistantes maternelles.

Mme le Maire précise que son avis n'est qu'informel, donc il peut ne pas être suivi.

M. CAILLAUD demande si toutes ces informations sont transmises lors des assemblées du syndicat mixte de gestion de l'aéroport.

Mme le Maire répond que non, mais elle précise qu'elle était malheureusement absente à la dernière réunion.

Mme le Maire signale que la zone d'activité est gérée directement par la chambre de commerce, elle ne sait donc pas si le syndicat a en sa possession tous ces éléments, sachant que ces opérations sont privées puisqu'une partie des terrains a été achetée par INGETEC et a été redivisée.

M. CAILLAUD signale qu'il tient ces informations de la BNP qui est chargée de la commercialisation des terrains. Il serait donc intéressant que Mme le Maire rencontre cette personne de la BNP.

M. CAILLAUD demande si Mme le Maire a des informations à transmettre sur les accords passés avec la MATMUT et le rééquilibrage financier avec la CCI pour le financement de l'aéroport.

Mme le Maire explique que pour la Matmut, elle a découvert les éléments dans la presse. Elle n'a pas plus de précision sur cette éventuelle participation.

M. CAILLAUD demande si dans les comptes-rendus du syndicat mixte il y a les échanges faits avec le Président. Mme le Maire répond que non.

M. CAILLAUD propose de solliciter M. MARUT pour qu'il vienne discuter de l'aéroport. Mme le Maire est favorable à cette invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.

Le Maire,  
Françoise TIERCELIN